

**DELIBERATION N° 2024-03
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : 15 mars 2024

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON M. Julien BONETTI, M. Loïc LAUBIER, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE

Absents excusés : M. Serge BULIN donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Cyrille MARLE

Absents : M. Philippe GRILLOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis FONTAINE

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Pour rappel, la constatation des résultats cumulés de clôture est suivie du calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin doit être couvert par l'excédent de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068.

L'exécution du budget principal 2023 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de : 105.188,27 €. Avec le report de l'excédent 2022, le résultat de fonctionnement à affecter est de 751.204,42 €

La section d'investissement du budget principal 2023 (hors restes à réaliser) fait apparaître un déficit de 35.276,42 € auquel s'ajoute le déficit antérieur 2022 de 29.245,14 € moins les recettes réelles de 94.198.65 €, ce qui représente un déficit de 64.521,56 € auquel doit être ajouté le solde des restes à réaliser dépenses qui s'élèvent à 178.585,16 €.

Il convient donc d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit : **243.106,72 €** au compte 1068 (recettes d'investissement)

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

D'affecter au compte 1068 du budget primitif 2024 la somme de 243.106,72 € afin de couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.

De reprendre la somme de 64.521,56 € de déficit en solde de la section d'investissement au compte 001 (dépenses) et 508.097,70 € d'excédents de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Alain BAUGET

